

**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**  
---°---  
**ARRONDISSEMENT DE BETHUNE**  
---°---  
**COMMUNE D'ISBERGUES**

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la route,

Vu la demande en date du 8 janvier de Madame Sabine COUVREUR domiciliée 112 rue aux Aulnes à Isbergues (62330),

Considérant qu'il convient de prendre des mesures de sécurité pour prévenir les accidents et faciliter la récupération de papier à destination d'une œuvre caritative,

**ARRETE**

**Article 1**

L'installation d'une benne est autorisée pendant la période du lundi 22 janvier au dimanche 28 janvier 2024 inclus, sur le trottoir situé à l'angle de la rue Danton et de la rue Jean Jaurès à ISBERGUES (62330), à proximité du local syndical, pour l'exécution des travaux susmentionnés

**Article 2**

Le stationnement sera interdit au droit et aux abords du chantier.

**Article 3**

Le bénéficiaire aura la charge de la signalisation réglementaire de son chantier, de jour comme de nuit et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

**Article 4**

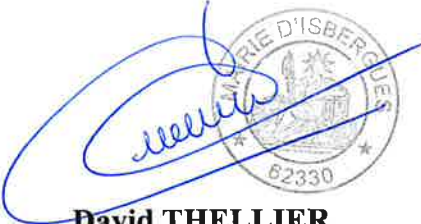

Les services de gendarmerie et municipaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 5**

Le présent arrêté sera publié par affichage électronique sur le site internet de la commune d'Isbergues.

Fait à ISBERGUES, le 11 JAN. 2024

Le Maire,

  
  
**David THELLIER.**